



# A.N.E.C.

Association Nationale des Eleveurs de Cobayes et autres rongeurs domestiques

Siège social : 7, rue de la Fontaine, 49340 TREMENTINES

## REGLEMENT des MANIFESTATIONS PARRAINEES PAR L'ANEC

### article 1

La manifestation est ouverte à tous les éleveurs de cobayes adhérents ou non à l'ANEC (siège social ANEC 7, rue de la Fontaine, 49340 TREMENTINES).

### article 2

Tous les participants pourront se voir décerner un titre mais seuls les adhérents à jour de leur cotisation pourront se voir décerner une récompense.

### article 3

Tous les sujets concourant devront être pastillés par l'exposant et pesés par l'organisateur pour toutes les variétés. Ils seront jugés en fonction des standards officiels en cours de validité.

### article 4

Les catégories sont définies comme suit :

Catégories	Classes (numéro), race (nom) et variétés qu'elle regroupe
Poils courts	1 - UPL (Blanc à yeux bruns ou noirs, Blanc à yeux roses ou rougeâtre, Blanc à yeux bleus, Noir, Lilas, Havane, Beige, Rouge, Fauve, Crème, Doré) 2 - Agouti (Gris, Doré, Saumon, Argenté, Cannelle, Autre Agouti), Solids, Bringés, Rouans (Rouge, bleu, tricolore, autres Rouans) 3 - Feu noir (havane ou lilas) et noir (havane ou lilas) et blanc, 4 - dessins (Himalayen noir, Himalayen havane, Hollandais toutes couleurs reconnues, Ecaille de tortue noir, havane ou lilas, Ecaille de tortue et blanc noir, havane ou lilas, Arlequin, Dalmatien toutes couleurs reconnues) 5 - Couronnés anglais non satinés (toutes couleurs reconnues) Couronnés américains non satinés (toutes couleurs reconnues)
Poils durs ou dressés	6 - Abyssiniens (toutes couleurs admises, même non reconnue) 7 - Rex (Teddy) à poils durs (toutes couleurs admises, même non reconnue)
Poils longs	8 - Shelties et Shelties couronnés (toutes couleurs admises, même non reconnue) 9 - Péruviens (toutes couleurs admises, même non reconnue)

	10 - Texels et Texels couronnés, Alpaga (toutes couleurs admises, même non reconnue)
Poils satinés	11 - Satins (toutes couleurs reconnues) 12 - Couronnés satins (toutes couleurs reconnues) 13 - Shelties et Péruviens satins (toutes couleurs admises, même non reconnue)
<p>« <b>Toutes couleurs reconnues</b> » signifie que la couleur doit être définie dans le standard pour au moins une race ou variété de cobaye</p> <p>« <b>Toutes couleurs admises même non reconnues</b> » signifie que la couleur et le dessin, même imparfaits ou inconnus par ailleurs sont admis. Lors de l'engagement, il n'est alors pas utile de préciser la couleur ou le dessin</p>	

## **article 5**

Il peut y avoir autant de gagnants que de classes. Pour qu'un champion soit désigné dans une catégorie ou une classe, il faudra la présence d'au moins 10 sujets dans cette catégorie ou cette classe.

Si moins de 10 sujets sont présents dans une catégorie ou une classe, on regroupe cette catégorie ou cette classe dans une autre catégorie ou une autre classe de la même catégorie.

A titre exceptionnel, le jury reste souverain et peut désigner deux champions ex aequo dans une catégorie. Ce cas de figure est valable uniquement lorsque les catégories ont été regroupées et qu'il est impossible de départager les sujets de races différentes.

## **article 6**

Il sera décerné un titre du challenge ANEC. Ce titre est attribué à l'éleveur totalisant le plus de points sur ses quatre meilleurs sujets. En cas d'ex aequo, les participants seront départagés par le cinquième puis le sixième sujet etc. Le décompte des points obtenus pour ce challenge se fera en additionnant le nombre de points attribués à chaque animal par le juge (total sur cent pour les quatre meilleurs sujets) dont on fera une moyenne.

## **article 7**

Les conditions d'inscriptions et droits d'engagements sont du ressort de l'organisation générale de l'exposition.

Un correspondant de l'ANEC est désigné par l'ANEC et/ou le président de l'exposition. Il est chargé du relai entre l'ANEC et les organisateurs de l'exposition.

***L'organisateur s'engage à nourrir les animaux avec un granulé spécialement conçu pour les cobayes (en cas de difficulté, le correspondant est chargé de cette tâche) et au minimum à les abreuver à l'aide d'eau propre et potable. Des légumes et/ou fruits en nombre suffisant (exemple carottes et pommes) seront distribués chaque jour.***

***Les animaux seront mis sur une litière de paille brisée mélangée à des copeaux ou de l'aubiose.***

***Si l'exposition de volailles qui peut héberger aussi les cobayes ne pouvait avoir lieu (par exemple pour raisons sanitaires), les organisateurs prendront contact avec l'ANEC pour essayer d'organiser le concours des cobayes si possible, éventuellement en un autre lieu plus réduit aux mêmes dates.***

## **article 8**

Le nombre de sujets qu'un même éleveur peut présenter n'est pas limité. Il n'est pas ouvert de classe de jeune, tous les sujets concourent dans la même catégorie. Dans

l'impossibilité de déterminer réellement les sujets de l'année des sujets plus âgés, il ne sera pas fait de différence.

### **article 9**

Les cobayes sont jugés aux points par un juge officiel reconnu par l'ANEC, figurant sur ses listes et titulaire du diplôme de spécialisation en caviaculture uniquement. Si l'exposition a moins de 20 sujets, un juge habilité peut suffire. La liste des juges est fournie au président de l'exposition accueillant la manifestation.

Les jugements se feront en référence et conformément au recueil des Standards Officiels des Cobayes de Race, édité par l'A.N.E.C.

### **article 10**

L'association organisatrice favorisera les groupages, offre les retours gratuits et s'engage à fournir les récompenses pour les gagnants. Tous les titres sont dotés d'une récompense.

### **article 11**

Pour le complément du règlement, on se référera au règlement général des expositions.

### **article 12**

Toute réclamation doit être adressée poliment en recommandé au Président du club dans les 8 jours à compter du jugement, au delà elle ne sera plus prise en compte. Tout propos injurieux ou diffamatoire à l'encontre d'un exposant, d'un juge ou d'un membre de l'équipe organisatrice sera ignoré.

### **article 13**

Il n'est pas autorisé à un éleveur d'inscrire plus de 2 sujets en NCP. Les animaux inscrits en NCP doivent correspondre à la race et être jugés mais ils ne participent pas au concours

**Tous les animaux disqualifiés, y compris ceux inscrits en NCP, sont retirés de la vente. Cette mention doit être précisée par l'organisateur aux éleveurs lors de l'envoi des invitations.**

**Le Président de l'ANEC**

**Le président de l'Exposition**